

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 923

2 mai 2009

SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	44303	ITW Beta Sàrl	44302
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.	44301	ITW Gamma Sàrl	44303
Bamana S.A.	44258	ITW Participations S.à r.l.	44302
Banchereau Finance S.à r.l.	44304	Jabelmalux S.A.	44261
Bayside International S.A.	44267	Lehman Brothers (Luxembourg) S.A.	44298
Biofueltechnics S.A.	44303	Loxley Sàrl	44303
Bluestar International S.A.	44262	Lux Gest Private Sicav	44270
Capstar Holding S.A.	44267	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	44290
Chunko S.A.	44258	Omnium Textile S.A.	44260
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L.	44268	Panase Holding S.A.	44269
Conrad Hinrich Donner Vermögensver- waltung Luxemburg S.A.	44304	Panda Lux Sicav	44264
Costamar Finances Holding	44259	Participations Techniques	44260
Cravesco S.A.	44258	Parts Immobilière S.A.	44268
Deka-EuroRenten 3/2006	44301	Polifontaine S.A.	44266
Deka-EuroRenten 6/2006	44301	Sabarel S.A.	44268
Deka-OptiNet 5/2007	44301	Shivling Holding S.A.	44269
Destiny Invest S.A.	44262	Société Anonyme Paul WURTH	44261
Eowyn S.A.	44267	Sodi S.A.	44263
Finance Organizations S.A.	44258	Sotha	44265
Finanziaria Regina S.A.	44260	Swisscanto (LU) Money Market Fund	44297
Foyer Vie S.A.	44304	Techpro Consulting S.A.	44303
Fréon S.A.	44263	Transfin S.A.	44269
Funs Plus S.A.	44264	Venitus S.A.	44259
Greenfield International SPF S.A.	44264	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	44302
Highfield SPF S.A.	44266	Winch Energy Holdings S.à r.l.	44303
Immo Inter Finance S.A.	44263	Wölbern Global Shipping	44266
ITW Alpha Sàrl	44302	Woodlander Project S.A.	44262
		Zender International S.A.	44259

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mai 2009 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009047842/696/15.

Cravesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.850.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 10 avril 2009, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2009 à 16:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051973/795/18.

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.080.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2009 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051975/795/15.

Bamana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.998.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2009 à 17:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051976/795/15.

Costamar Finances Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 mai 2009 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051980/755/20.

Zender International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 mai 2009 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009051983/506/16.

Venitus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et Obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 mai 2009* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009045257/696/15.

Participations Techniques, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *13 mai 2009* à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009046322/6768/22.

Omnium Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 3.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le *12 mai 2009* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046433/550/18.

Finanziaria Regina S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.876.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
de la Société Finanziaria Regina S.A. (en liquidation) qui se tiendra le: 13 mai 2009 à 10.00 heures L-1420 Luxembourg,
5, Avenue Gaston Diderich pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008;
2. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2008;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge au liquidateur;
5. Divers.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Marco Sterzi

Le liquidateur

Référence de publication: 2009046436/1142/19.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Les actionnaires de la Société Anonyme Paul Wurth sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 12 mai 2009 à 17 heures, au siège social, 32, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, à l'effet de
délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Attestation du réviseur d'entreprises indépendant sur les comptes annuels de l'exercice 2008
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs
6. Fixation des allocations statutaires
7. Mandats au Conseil d'Administration
8. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant
9. Divers.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de rappeler aux actionnaires que, pour pouvoir prendre part à l'Assemblée, ils auront à se conformer aux articles 18 et 19 des statuts.

Le dépôt des actions pour l'Assemblée pourra être effectué jusqu'au mercredi 6 mai 2009 inclus, soit cinq jours francs avant l'Assemblée, au siège social ou dans un des établissements suivants:

- 1) à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
- 2) à la BGL
- 3) à la DEXIA Banque Internationale à Luxembourg S.A.

Les procurations devront être déposées au siège de la société le vendredi 8 mai 2009 au plus tard.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046437/3788/29.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2009 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés au 31 décembre 2008

2. Ratification de la nomination d'un Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés aux 31 décembre 2006 et 2007
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Collège des Commissaires
4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
5. Rapports de gestion consolidés et rapports du Réviseur d'Entreprises pour les comptes consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
6. Approbation des comptes annuels consolidés aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008
7. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires et au Réviseur d'Entreprises
8. Nominations statutaires
9. Divers

Pour assister valablement à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions dans une institution bancaire située au Luxembourg ou à la société Cabra S.A., Calesbergdreef, 5, B-Schoten.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048026/795/24.

Bluestar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 103.013.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mai 2009* à 16:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046438/696/17.

Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2009* à 15:30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046439/696/17.

Destiny Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2009 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009046440/696/16.

Sodi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.759.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 mai 2009 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009046762/755/18.

Immo Inter Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 31.321.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2009 à 11h au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
4. Affectation du résultat;
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
6. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009047840/322/18.

Fréon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 77.246.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 mai 2009 à 16.30 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048031/755/18.

Funs Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 130.643.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 mai 2009 à 10.00 au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048032/755/18.

Greenfield International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.324.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048043/795/17.

Panda Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Die Aktionäre der PANDA LUX SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *12. Mai 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der PANDA LUX SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009048034/755/29.

Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Die Aktionäre der SOTHA werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *13. Mai 2009* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SOTHA (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg, im April 2009.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009048035/755/29.

Wölbern Global Shipping, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.726.

Die Aktionäre der Wölbern Global Shipping werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 12. Mai 2009 um 11.30 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2008 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2008 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Wölbern Global Shipping (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009048036/755/29.

Highfield SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mai 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048046/795/17.

Polifontaine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048621/1023/17.

Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.780.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *May 12, 2009* at 15.30 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009048611/1023/16.

Capstar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2009* à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048613/1023/16.

Eowyn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.287.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 mai 2009* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048617/1023/16.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 mai 2009 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048615/1023/18.

Parts Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 11 mai 2009 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048620/1023/18.

Sabarel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.408.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on May 12, 2009 at 15.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Continuation of the activity of the Company despite a loss of more than the third quarters of the capital of the Company.

5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009048622/1023/18.

Shivling Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 mai 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2008.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009048623/1023/17.

Transfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 21.182.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on May 11, 2009 at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2008 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2008.
4. Ratification of the co-optation of a new Director.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009048624/1023/17.

Panase Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 53.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 11 mai 2009 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2008,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

Référence de publication: 2009049178/833/18.

Lux Gest Private Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.861.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 9th day of April.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

the Company named "Lux Gest Asset Management" a société anonyme with its registered office at 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

here represented by Francesco MOLARO, employee, residing professionally at 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated April 8th, 2009, such proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remained attached to these presents for the purpose of stamping and registration.

Such appearing party has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of an investment company with variable capital under Luxembourg law which she declares established and the Articles of Incorporation of which she states as follows:

1. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares, a company in the form of a public limited company qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name "LUX GEST PRIVATE SICAV" (hereinafter the "Fund").

Art. 2. Duration. The Fund is established for an unlimited period of time. It may be dissolved by a decision of the general meeting deliberating as in matters of amendment of the Articles as specified in Article 30 hereunder.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Fund is to invest the funds available to it in various transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as and/or in other assets permitted by Part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the "Law") with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the result of the management of its assets.

The Fund may undertake any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the Law.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg. By a decision of the Board of Directors, branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities at the registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; however, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding such temporary transfer of its registered office shall remain a Luxembourg Fund.

2. Capital, Variations of capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Board of Directors is authorised at any time to issue shares relating to specific sub-funds of assets.

The capital of the Fund shall at all times be equal to the total net assets of the different sub-funds of the Fund as defined in Article 9 hereof.

The initial capital is equal to EURO 31,000.- (thirty one thousand) entirely paid for and represented by 310.- shares, with no indication of the nominal value, of the sub-fund Lux Gest Private - Obbligazionario Short term.

The minimum capital of the Fund is EURO 1,250,000.- and has to be reached within six months from the date of the authorization of the Fund as undertaking for collective investment.

The Fund constitutes a single legal entity, but the assets of each sub-fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding sub-fund and the assets of a specific sub-fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that sub-fund.

Art. 6. Variations of capital. The capital is at any time equal to the total of the net assets of the Fund. It may also be subject to increases resulting from the issue of new shares by the Fund, or to decreases following the repurchase of shares by the Fund from shareholders requesting such repurchases.

Art. 7. Form of shares. The Fund may issue shares in each sub-fund and in each category either in bearer and/or in registered form. It may also issue fractional shares for each category (thousands), which shall only have the registered form. Registered shares are dematerialised. When shares are issued, shareholders receive a confirmation of shareholding.

If bearer shares are issued, certificates shall be issued in the form decided by the Board of Directors. Bearer share certificates shall be signed by two directors. Such signatures may be either hand signed, printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be that of a person delegated for this purpose by the Board of Directors; in such case, it must be hand signed. The Fund may issue temporary certificates in the forms determined periodically by the Board of Directors. The denomination of the bearer certificates will be of 1, 10, 100 and 1000 shares.

Bearer shares may be converted into registered shares and vice-versa and bearer certificates of any denominations may be converted into other denominations at the expense of the shareholders.

Shares shall only be issued upon acceptance of the subscription. Share certificates shall be delivered only after receipt of the purchase price.

Payments of dividend shall be made to the shareholders: for registered shares, at the address indicated in the Shareholders' register and, for bearer shares, upon presentation of the appropriate coupons of said dividend.

All shares other than bearer shares issued by the Fund shall be registered in the Shareholders' register held by the Fund or by the persons appointed for this purpose by the Fund; the registration must indicate the name, the residence and the number of registered shares of each registered shareholder.

Any transfer of registered shares shall be entered in the Shareholders' register.

The transfer of bearer shares shall be made by delivery of the corresponding bearer share certificate.

Transfer of registered shares shall be made

(a) if certificates have been issued against delivery to the Fund of the certificate(s) representing such shares, together with all other transfer documents required by the Fund and

(b) if certificates have not been issued, by a written transfer declaration entered in the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee, or by their representative agents.

Any registered shareholder shall provide the Fund with an address to which all communications and other information of the Fund may be sent. This address shall also be entered in the Shareholders' register.

If a registered shareholder does not indicate an address to the Fund, this will be mentioned in the Shareholders' register, and the address of that shareholder shall be considered to be at the registered office of the Fund or at any other address as set periodically by the Fund, until another address is indicated by the shareholder. The shareholder may at any time have his address changed in the Shareholders' register by means of a written declaration sent to the Fund at its registered office or at such other address as may be set by the Fund.

If the payment made by a subscriber gives him rights on fractional shares, such subscriber shall not have a voting right for that fraction but shall be entitled to a proportional payment of dividend as well as of the repurchase or liquidation proceeds, as per the calculation method of fractions set by the Fund. As far as bearer shares are concerned, only certificates representing full shares shall be issued.

The Fund shall recognise only one single holder per share only. In case of indivision or reversionary ownership and usufruct, the Fund shall suspend the exercise of rights deriving from the share(s) concerned until an attorney shall have been appointed to represent the joint owners and usufructuaries towards the Fund.

Art. 8. Loss or destruction of share certificates. If any shareholder can prove to the Fund that his share certificate has been mislaid or destroyed, then at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Fund may determine, in particular in the form of an insurance, without prejudice to any other form of guarantee the Fund may choose. As soon as a new certificate bearing the mention of duplicate is issued, the original certificate shall become void.

Damaged or mutilated share certificates may be exchanged upon request by the Fund. Damaged or mutilated certificates shall be delivered to the Fund and immediately cancelled.

The Fund may, at its discretion, charge to the shareholder the costs of the duplicate or of a new certificate and all reasonable expenses incurred by the Fund in connection with the issue and registration thereof in the Register or the annulment of the original certificate.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares. Without need to justify any such decision, the Board of Directors keeps the right to reject all or part of subscription and conversion order; to repurchase at any time shares held by person not authorised to buy or own the Fund's shares; to repurchase at any time shares held by person suspected of executing "market timing" transactions.

For this purpose, the Fund may request, at any time, a person listed in the Shareholders' register, or any other person requesting entry of a share transfer, to furnish all information and certificates it deems necessary, eventually supported by a sworn declaration in order to determine if such shares are or shall effectively not be owned by a person not authorised to hold shares of the Fund and

In case of repurchase, the following procedure will be applied:

- the Fund shall send a notice (hereafter named "repurchase notice") to the shareholder owning shares or appearing in the Shareholders' register as the owner of the shares to repurchase; the repurchase notice shall specify the securities to be repurchased, the repurchase price payable and the place where such price is to be paid. The repurchase notice shall be sent to the shareholder by registered letter addressed to his last known address or the address entered in the Shareholders' register. The relevant shareholder shall be bound to deliver without delay to the Fund the certificate(s), if any, representing the shares specified in the repurchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the repurchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and if the relevant shares are registered shares, his name shall be removed from the Shareholders' register; in the case of bearer shares, the certificate(s) representing such shares shall be cancelled in the books of the Fund;

- The price at which such shares are to be repurchased (the "repurchase price") shall be equal to the net asset value of the shares of the Fund, as determined on the day of the repurchase notice, according to Article 10 hereof;

- Payment of the repurchase price shall be made in the Valuation currency of the relevant sub-fund to the owner of such shares; the amount shall be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the repurchase notice), which will hand it over to the relevant shareholder against delivery of the certificate(s), if any, representing the shares indicated in the repurchase notice. Immediately after the payment of repurchase the price under these conditions, nobody interested in the shares mentioned in the repurchase notice is entitled to assert claims on such shares nor exercise any action against the Fund or its assets, except the right of the shareholder appearing as the owner of the shares to receive the repurchase price (without interest) from the bank against restitution of the certificate(s), if issued;

- the exercise by the Fund of rights granted by this Article may in no case be questioned or invalidated on the grounds that there were no sufficient evidence of ownership of shares by any person as determined by the Fund at the date of the repurchase notice, on the sole condition that the Fund exercises its powers in good faith.

The Fund may refuse at any general meeting the voting right to any person not authorised to hold shares in the Fund. In particular, the Fund may limit or restrict ownership of shares in the Fund to any "United States person". The term "United States person" means any national, citizen or resident of the United States of America or any territory, possession or jurisdiction of the United States, or any person normally residing there (including any estate of any person, corporations or partnerships formed or organised in the United States).

3. Net asset value, Issue and Repurchase of shares, Suspension of the determination of the net asset value, Issue and Repurchase of shares.

Art. 10. Net asset value. The net asset value of the shares of each sub-fund of the Fund shall be determined periodically by the Fund, but in no case less than twice a month, as the Board of Directors shall decide (the day on which the net asset value of the shares is determined is indicated in these Articles as the "Valuation day"). If any Valuation day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the Valuation day shall be the next following business day.

The net asset value is expressed in the Valuation currency of each sub-fund and is determined within a relevant sub-fund by dividing the net assets of such category by the total number of shares outstanding in that category. The consolidation currency of the Fund is the Euro.

The percentage of the total net assets attributed to each category within a sub-fund shall be adjusted on the basis of the distribution of dividends and of the subscriptions/ repurchases for that sub-fund as follows:

first, when a dividend is paid to the distribution shares of a sub-fund, the net assets of this category and of this sub-fund are decreased by the global amount of dividends (leading to a decrease of the percentage of the global net assets attributable to this category of shares), while the net assets of this sub-fund attributable to its capitalisation shares remain unchanged (leading to an increase of the percentage of the global net assets attributable to this category of shares);

second, at the time of issue or repurchase of shares of any category, the corresponding net assets will be increased by the amount received, respectively decreased by the amount paid.

The net assets of the different sub-funds shall be assessed as follows:

I. In particular, the Fund's assets shall include:

1. all cash at hand and on deposit, including interest due but not yet received as well as interest accrued on these deposits up to the Valuation day;

2. all bills and demand notes and accounts receivable (including the results of securities sold insofar as the proceeds have not yet been collected);

3. all securities, units/shares in undertakings for collective investment, stocks, bonds, option or subscription rights, financial instruments and other investments and transferable securities owned by the Fund;

4. all dividends and distribution proceeds to be received by the Fund in cash or securities insofar as the Fund is aware of such;

5. all interest accrued but not yet received and all interest produced until the Valuation day on securities owned by the Fund, unless this interest is included in the principal amount of such assets;

6. the incorporation expenses of the Fund, insofar as they have not yet been written off;

7. all other assets of whatever kind and nature, including prepaid expenses.

The value of these assets shall be determined as follows:

a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, dividends and interests declared or due but not yet received shall be deemed to be the full value of such assets, unless it is unlikely that such values be received, in which case the value thereof shall be determined by deducting such amount the Fund may consider appropriate to reflect the true value of these assets;

b) the Valuation of securities and/or financial derivative instruments listed on an official stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public, is based on the last quotation known in Luxembourg on the Valuation day and, if such security is traded on several markets, on the basis of the last available price known on the market considered to be the main market for trading this security. If the last available price is not representative, the Valuation shall be based on the probable realisation value estimated by the Board of Directors with prudence and in good faith;

c) securities not listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market which operates regularly, is recognised and open to the public shall be assessed on the basis of the probable realisation value estimated with prudence and in good faith;

d) shares or units in open-ended undertakings for collective investment shall be valued at their last available calculated net asset value, as reported by such undertakings;

e) the value of each position in each currency, security or derivative instrument based on currencies or interest rates will be determined on the basis of quotations provided by a pricing service selected by the Fund. Instruments for which no such quotations are available will be valued on the basis of quotations furnished by dealers or market makers in such instruments selected by the Fund; and positions in instruments for which no quotations are available from pricing services, dealers or market makers shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors in its reasonable judgement;

f) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;

g) swaps are valued at their fair value based on the underlying securities as well as on the characteristics of the underlying commitments or otherwise in accordance with usual accounting practices;

h) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to apply other appropriate Valuation principles for the assets of the Fund and/or the assets of a given category if the aforesaid Valuation methods appear impossible or inappropriate due to extraordinary circumstances or events.

Securities expressed in a currency other than the currency of the respective sub-fund shall be converted into that currency on the basis of the last available exchange rate.

II. The liabilities of the Fund shall include:

1. all loans, bills matured and accounts due;

2. all known liabilities, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of any unpaid dividends declared by the Fund);

3. all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, in particular those formed for covering potential depreciation on some of the Fund's investments;

4. all other liabilities of the Fund, of whatever kind and nature with the exception of those represented by the Fund's own resources. To assess the amount of such other liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by it, including, without limitation, the formation expenses and those for subsequent amendments to the Articles of incorporation, fees and expenses payable to the investment advisor(s) and/or managers and/or management company, accountants, custodians and correspondents, domiciliation agents, paying agents or other agents and employees of the Fund, as well as the permanent representatives of the Fund in countries where it is subject to registration, the costs for legal assistance and for the auditing of the Fund's annual reports, the costs for promoting, printing and publishing the sales documents for the shares, printing costs of annual and interim financial reports, the cost of convening and holding shareholders' and Board of Directors' meetings, reasonable travelling expenses of Directors and managers, Directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and repurchase prices as well as any other operating costs, including financial costs, bank charges and brokerage incurred at purchase or sale of assets or otherwise as well as any other administrative charges.

For the Valuation of the amount of such liabilities, the Fund shall take into account administrative and other expenses of a regular or periodic nature on a prorata temporis basis.

5. The assets, liabilities, charges and expenses which are not attributable to a sub-fund shall be attributed to all the sub-funds, in equal proportions or as long as justified by the amounts concerned, to the pro rata of their respective net assets.

III. Each share of the Fund to be repurchased is considered as an issued and existing share until the close of business on the Valuation day applicable to the repurchase of such share and its price shall be considered as a liability of the Fund from the close of business on such day and this, until the relevant price is paid.

Each share to be issued by the Fund in accordance with subscription applications received, shall be considered as having been issued as from the close of business on the Valuation day of its issue price and such price shall be considered as an amount to be received by the Fund until the Fund shall have received it.

IV. As far as possible, each investment or disinvestment decided by the Fund until the Valuation day shall be taken into account by the Fund.

Art. 11. Issue, Repurchase and Conversion of shares. The Board of Directors is authorised, at any time, to issue supplementary fully paid up at the shares at the respective price of the net asset value of the specific sub-fund, in accordance with Article 9 hereof, increased by an entry fee as laid down in the sales documents, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription. Any remuneration to the placing agents shall be paid from these fees. The price so determined shall be payable in the Valuation currency of the relevant sub-fund at the latest four business days after the date of calculation of the net asset value applicable.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised director or to any manager of the Fund, or to any other duly authorised person the responsibility to accept subscriptions.

Any subscriptions of new shares must, under penalty of being declared null and void, be fully paid up and the shares issued shall have the same rights to interest and dividends than the shares existing on the issue date.

Any shareholder is entitled at any time and without limitation to have all or part of his shares repurchased by the Fund. The repurchase price shall be paid at the latest four business days after the date of determination of the net asset value and shall be equal to the net assets of the shares such as it has been calculated according to the provisions of Article 9 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund. Any repurchase request shall be presented by the shareholder in writing to the registered office of the Fund in Luxembourg or to any other legal entity appointed by the Fund for such purpose. If share certificates have been issued, the request must be accompanied by such share certificate(s) and by sufficient evidence of an eventual transfer.

Shares repurchased by the Fund shall be cancelled.

Any shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one sub-fund into shares of another sub-fund. Such conversion shall be effected on the basis of the respective net asset values of the different sub-fund's shares, calculated as indicated in Article 10 above, after deduction of an eventual repurchase commission as laid down in the sales documents of the Fund.

The Board of Directors may set such restrictions to the frequency of conversions as it deems necessary and may ask for an additional fee on such conversions, the amount of which shall be determined in a reasonable way.

Subscription, repurchase and conversion requests shall be received at the desks of the institutions appointed for this purpose by the Board of Directors.

Art. 12. Suspension of the calculation of the net asset value, and of the issue and Repurchase of shares. The Board of Directors is authorised to suspend temporarily the calculation of the net asset value of one or several sub-funds, as well as the issue, the repurchase and the conversion of shares under the following circumstances:

a) for any period during which a market or stock exchange which is the main market or stock exchange on which a substantial part of the Fund's investments is listed from time to time, is closed for periods other than regular holidays, or when trading on such markets is subject to major restrictions, or suspended;

b) when the political, economic, military, monetary or social situation, or Act of God or beyond the Fund's responsibility or control, make the disposal of its assets impossible under reasonable and normal conditions, without being seriously prejudicial to the interests of the shareholders;

c) during any breakdown in communications networks normally used to determine the value of any of the Fund's investments or current price on any market or stock exchange;

d) whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Fund or in case purchase and sale transactions involving the Fund's assets cannot be effected at normal exchange rates;

e) as soon as a General Meeting is called during which the dissolution of the Fund shall be put forward;

f) in the case of a breakdown of the data processing system which would make the net asset value calculation impossible.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interest of shareholders or in case of repurchase applications exceeding 10% of a sub-fund's net assets, the Board of Directors of the Fund shall reserve the right to determine the share price only after having carried out, as soon as possible, the necessary sales of transferable securities on behalf of the sub-fund. In such case, subscription, repurchase and conversion applications outstanding shall be treated on the basis of the net asset value thus calculated.

Subscribers and shareholders offering shares for repurchase or conversion shall be notified of the suspension of the net asset value calculation. Pending subscription, repurchase and conversion applications may be withdrawn in writing insofar as notification thereon be received by the Fund before the end of suspension.

Pending subscriptions repurchases and conversions shall be taken into consideration on the first Valuation day immediately following the end of suspension.

4. General meetings

Art. 13. General meetings. The general meeting of shareholders of the Fund, when duly constituted, shall represent the entire body of shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out and ratify any acts related to the transactions of the Fund.

Art. 14. Ordinary general meeting. The ordinary general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, at the registered office of the Fund or at any other place in Luxembourg specified in the convening notice, on the, on the first Tuesday of the month of April at 11.00 a.m.. If such a day is a legal or a bank holiday, the ordinary general meeting shall be held on the next following banking business day. The ordinary general meeting of shareholders may be held abroad, if the Board of Directors observes regularly that exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such times and places as may be specified in the convening notices.

Art. 15. Holding of the meeting. Prescriptions of quorum and terms as laid down by law shall rule convening notices and the holding of the meetings of the Fund' shareholders, unless otherwise stipulated in these present Articles.

Each share is entitled to one vote, whatever the sub-fund it belongs to, except for the restrictions laid on by the present Articles. A shareholder may attend any meeting of shareholders by indicating in writing, by telegram, telex or fax another person as his representative.

Unless otherwise provided by law or by the present Articles, all resolutions of the general meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

Moreover, the shareholders of each sub-fund may form a separate general meeting deliberating and deciding, according to the prescriptions of Luxembourg law regarding quorum and majority, on the following points:

1. the allotment of the annual profit balance of each sub-fund;
2. any amendment in the Articles of Incorporation affecting their rights with regard to those of the shareholders of the other sub-funds

Art. 16. Convening to general meetings. Shareholders shall meet upon a convening notice from the Board of Directors. Such notice setting forth the agenda shall be sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the address indicated in the Shareholders' register. To the extent required by law, the notice shall moreover be published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the Grand-Duchy of Luxembourg", in a Luxembourg newspaper and in any newspaper that the Board of Directors deems appropriate.

5. Administration and Management of the fund

Art. 17. Administration. The Fund shall be managed by a Board of Directors made up of a minimum of three members; such members do not need to be shareholders of the Fund.

Art. 18. Duration of the office of director, Renewal of the board. The Directors shall be elected by the annual general meeting for a period of one year; however, a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by a majority vote, a director to temporarily fill the vacant directorship until the next meeting of shareholders.

Art. 19. Bureau of the board. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the Board of Directors' meetings as well as those of the shareholders.

Art. 20. Meetings and Deliberations of the board. The Board of Directors shall meet upon call of the chairman or of two members at the place indicated in the convening notice. The chairman of the Board of Directors shall preside all meetings of shareholders and all meetings of the Board of Directors, but in his absence the general assembly of shareholders or of the Board of Directors may appoint another director by a majority vote or, if no director is present, any other person to assume the attendance at such general assembly and of board meetings.

The Board of Directors shall from time to time appoint the managers and officers of the Fund, including a general manager and, as the case may be, deputy general managers, deputy secretaries and other managers and officers whose duties are deemed necessary for the management of the Fund. Such appointments may be revoked at any time by the Board of Directors. Managers and officers need not be directors or shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated in the Articles, the managers and officers appointed shall have the powers and duties conferred upon them by the Board of Directors.

A written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and reasons of such circumstances shall be set forth in the convening notice. This notice will be disregarded following the agreement of all

members of the Board of Directors, in writing or by cable, telegram, telex or fax. A separate notice shall not be required for individual meetings of the Board of Directors held at times and places fixed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any director may attend any meeting of the Board by appointing in writing, by cable, telegram, telex or fax another director as his proxy.

The deliberation can take place by phone, videoconference or by any other communication channel through which all attending persons can be identified during the meeting. In this case, the process must be initiated from Luxembourg and requires the presence of at least two Directors.

The Directors may not bind the Fund by their individual signature, unless they are expressly so authorised by a resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors may deliberate and validly act only if at least half of the Directors is present or represented at the meeting. Decisions are taken by a majority of votes of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all the members of the Board shall be as valid and enforceable than those taken by a meeting regularly convened and held. Such signatures may be put on a single document or several copies of one and the same resolution and may even be evidenced by letter, cable, telegram, telex, fax or other similar means.

The Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management and to the execution of operations in view of the pursuit of the general orientation of its management to individuals or legal entities who need not be members of the Board of Directors.

Art. 21. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore of the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the secretary or by any Director, or by any other person appointed by the Board of Directors.

Art. 22. Commitment of the fund towards third parties. The Fund will be committed either by the signature of two directors or one director or officer authorised for this purpose or by the signature of any other person to whom special powers have been conferred by the Board of Directors. Subject to authorisation by the general meeting, the Board may delegate the daily management and affairs of the Fund to one of its members.

Art. 23. Powers of the board of directors. The Board of Directors has the power to determine the investment policies and strategies of the Fund, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors from time to time in compliance with Part I of the Law.

The Board of Directors may decide that investment of the Fund be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Law, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the Law and applicable regulations and disclosed in the prospectus of the Fund.

The Board of Directors may decide to invest up to 100% of the assets of each sub-fund in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the prospectus of the Fund, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Fund decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the sub-fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the total assets of such sub-fund.

The Board of Directors may decide that investments of the Fund be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law and/ or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by article 41 (1) of the Law, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Fund may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The Board of Directors may decide that investments of a sub-fund to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

Unless otherwise specifically provided in the prospectuses of the Fund in respect of a specific sub-fund, the Fund may invest more than 10% of the assets of any sub-fund in undertakings for collective investment as defined in article 41(1) (e) of the Law ("UCIs").

Art. 24. Interest. No contract or other transaction between the Fund and any other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the Fund have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that they serve as directors, associates, managers, signatories or employees thereto.

Any director, manager or officer of the Fund, who serves as a director, manager, officer or employee to another fund or firm with which the Fund has signed an agreement or otherwise is engaged in business relationship, shall not, by reason of such affiliation, be prevented from deliberating, voting or acting upon any matters with respect to such agreements or other business relationships.

In the event that any director, manager or officer had a personal interest in any transaction of the Fund, such director, manager or officer of the Fund shall inform the Board of Directors of such personal interest and shall not deliberate or vote on such transaction; a report on such transaction and of such personal interest of such directors, managers or officers shall be done at the next general meeting of shareholders.

The term "personal interest" as used in the above sentence shall not include any relationship with, or interest, positions or transactions involving Intesa Sanpaolo SpA or any other company or entity as the Board of Directors may, at its discretion, determine from time to time.

Art. 25. Indemnification. The Fund may indemnify any director, manager or officer, his heirs, executors and directors, against expenses reasonably incurred by him in connection with any legal action to which he is part as a director, manager or officer of the Fund or for having been, at the request of the Fund, a director, manager or officer of any other company of which the Fund is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except if in relation to such matters or legal action he is convicted of gross negligence or misconduct;

in the event of an out of court settlement, such an indemnification shall be paid only if the Fund is advised by a consulting barrister that the relevant director, manager or officer has not committed such a breach of duty. The foregoing right to indemnification shall not exclude other rights to which the director, manager or officer may be entitled.

Art. 26. Directors' fees. As remuneration for their activities, the general meeting may allocate to the directors a fixed annual sum as directors' fees, the amount of which is entered under the general operating expenses of the Fund and which is apportioned between the directors, at their discretion.

Moreover, the directors may be reimbursed for expenses incurred for the Fund to the extent that they are deemed reasonable.

The Board of Directors determines the remuneration of the chairman and of the secretary of the Board of Directors and also of the general manager(s) and officer(s).

Art. 27. Investment manager and / or management company and Custodian bank. For the purpose of a more efficient management of his activities, the Fund can delegate to third parties one or more of its own functions.

In a more specific way, the fund may enter in an investment management agreement with one or more Investment Manager(s).

Alternatively, the Fund may enter into a management services agreement with a management company authorised under chapter 13 of the Law (the "Management Company") pursuant to which it designates such Management Company to supply the Fund with investment management, administration and marketing services.

In remuneration of his services, the Investment Manager(s) or the Management Company will receive a periodic fixed commission, based on the average net asset value of each sub-fund, and/or a variable commission (commission of performance). The methods to determine these commissions are detailed in the investment management agreement and explained, when required, in the relevant sales documents.

In the event of non-conclusion or termination of any of said agreements in any manner whatsoever, the Fund shall change its name forthwith upon the request of the Investment Manager(s) or the Management Company, as the case may be, to a name not resembling the one specified in Article 1.

The Fund has signed a Custodian Agreement with a bank authorised to act as custodian according to the Luxembourg law (the "Custodian Bank"). The transferable securities, liquid assets and other permitted assets of the Fund shall be held by or by order of the Custodian Bank.

In case the Custodian Bank would want to withdraw from the agreement, the Board of Directors shall appoint another bank to act as custodian bank to replace the resigned Custodian Bank. The directors shall not revoke the Custodian Bank until another Custodian Bank is appointed to take its place.

6. Auditors

Art. 28. Authorized independent auditor. The financial operations of the Fund as well as its financial situation, including in particular the keeping of the accounts, shall be supervised by an external auditor who shall comply with the requirements of the Luxembourg law related to his honourableness and his professional experience, and who shall carry out his duties as required by the Law.

The external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next general meeting of shareholders.

The auditor shall remain in office until his re-election or until his successor is appointed. The auditor in office may be removed by the shareholders' meeting under the conditions provided for by Luxembourg law.

7. Annual accounts

Art. 29. Financial year. The financial year of the Fund starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 30. Profit balance. As a rule, income and capital gains are capitalised.

The board of Directors may propose to the general meeting of shareholders the distribution of a cash dividend within the limits of the Law. The Board of Directors may also decide the payment of an interim dividend of the previous or the current financial year in accordance with the legal provisions applicable.

Dividends not claimed within 5 years after the payment date shall be debarred for the beneficiaries and fall to the Fund.

8. Liquidation, Liquidation and Merger of sub-funds

Art. 31. Liquidation. The liquidation of the Fund shall take place in accordance with the provisions of the Law.

If the capital of the Fund is lower than two thirds of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by a simple majority of the shares represented at the meeting.

If the capital of the Fund is lower than one fourth of the minimum capital, the directors are required to submit the question of liquidation of the Fund to the General meeting for which no quorum shall be prescribed; dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within forty days as from the acknowledgement that the net assets have fallen below two thirds or one fourth of the minimum capital. In addition, the Fund may be dissolved by a decision taken by the General Meeting deliberating in accordance with the statutory provisions in this matter. Applications for subscription, redemption and conversion shall be carried out until publication of the convening notice for the general meeting deliberating on the liquidation of the Fund.

The decisions of the General meeting or of the law courts pronouncing the dissolution or the liquidation of the Fund shall be published in the Mémorial and three newspapers with adequate circulation, including at least one Luxembourg newspaper. These publications shall be made at the request of the liquidator(s).

In case of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the Fund's Articles of Incorporation and the Law. The net proceeds of the liquidation shall be distributed to shareholders in proportion to the number of shares held. Any amounts unclaimed by shareholders at the close of liquidation shall be deposited with the 'Caisse de Consignations' in Luxembourg. Failing their being claimed before expiry of the prescription period (30 years), these amounts can no longer be claimed.

Art. 32. Liquidation and Merger of sub-funds. The Board of Directors may decide on the liquidation of one or several sub-funds if important changes of the political or economic situation would, in the opinion of the Board of Directors, make this decision necessary, and if the net assets of any one sub-fund fall below EURO 1,000,000.- during a period of at least 6 months.

Unless otherwise decided by the Board of Directors, the Fund may, until the execution of the decision to liquidate, continue to redeem the shares of the sub-fund for which liquidation was decided. For such redemption, the Fund shall take as a basis the net asset value as established to account for the liquidation costs, but without deduction of a redemption fee or any other commission. The activated costs of incorporation are to be fully amortised as soon as the decision to liquidate has been taken. The liquidation proceeds shall be distributed to each shareholder in proportion to the number of shares held.

Amounts not claimed by the shareholders or their beneficiaries at the close of liquidation of one or several sub-funds shall be kept in deposit with the Custodian Bank for a period not exceeding 6 months as from that date. After that date, such assets shall be deposited with the 'Caisse de Consignations' in Luxembourg.

In case of important changes in the political or economic situation which would influence the management of one or several sub-funds, or if the amount of the net assets is no longer sufficient or does not allow to carry out an adequate management, the Board of Directors may also decide on the closing of one or several sub-funds through a merger with one or several other sub-funds in the Fund (merger).

During a minimum period of one month as from the date of publication of the decision to merge, the shareholders of the sub-fund(s) concerned may request the redemption of their shares free of charge. At expiry of this period, the decision to merge is binding on all the shareholders that have not taken advantage of the aforementioned possibility.

The relevant decisions of the Board of Directors are made public in the same way as the financial notices.

Art. 33. Expenses defrayed by the fund. The fees relating to the Fund's incorporation and launching have been fully written off.

These costs may be amortised over a period not exceeding the first five fiscal years.

The Fund shall bear all operating costs, such as provided in Article 10, paragraph 4.

Art. 34. Amendment of the articles. The present Articles of Incorporation may be modified at any time and place as decided by a general meeting of shareholders subject to the quorum and voting requirements provided for by Luxembourg law.

Any modification affecting the rights of shareholders of any sub-fund of shares shall moreover be subject to the same quorum and majority requirements for the relevant sub-funds.

Art. 35. General provisions. For all matters not governed by these Articles of Incorporation, the parties shall refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment.

Temporary provisions

The first financial year starts on the day of incorporation and ends on 31st of December 2009. The first general meeting of shareholders of the Fund will be held on April 6th, 2010.

Subscription and Payment

The share capital of an amount of EUR 31,000.- has been subscribed as follows:

Shareholders	Subscribed Capital (in euro)	Number of Shares
Lux Gest Asset Management	31,000.-	310
Total	31,000.-	310

All shares have been fully paid up in cash so that the amount of EURO 31,000.- (thirty one thousand) is now available to the Fund, as the proof thereof has been given to the undersigned notary by bank certificate.

Fees assessment

The persons mentioned herein declare that the expenses, fees, remunerations and charges, appearing under any form, which shall be supported by the Fund, shall not exceed Euro 50,000.-.

Declaration

The undersigned notary states that provisions of the law of 15 August 1915 on commercial companies have been respected.

General meeting

The company mentioned above representing the paid-up share capital takes, the following resolutions:

1 The following persons are appointed directors and shall remain in office until the next general ordinary assembly:

Board of Directors:

- Marco Bus, employee, born on December 23rd, 1964 in Genova (I), and residing professionally at 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Roberto Ciasca, employee, born on November 20th, 1968 in Ancona (I), and residing professionally at 10 via Hoepli, I-20121 Milano, Italy;

- Antonello Di Mascio, employee, born on September 16th, 1963 in Roma (I), and residing professionally at 10 via Hoepli, I-20121 Milano, Italy;

- Elena Montagna, employee, born on May 29th, 1963 in Milano (I), and residing professionally at 10 via Hoepli, I-20121 Milano, Italy;

- Marco Paolucci, employee, born on February 7th, 1972 in Parma (I), and residing professionally at 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Ernst & Young S.A. 7, Parc D'Activité Sydrall L - 5365 Munsbach has been appointed auditor of the Fund and shall remain in office until the next general ordinary assembly.

3. The Board of Directors is authorised at any time to issue shares relating to specific sub-funds of assets.

The address of the registered office of the Fund is set in Luxembourg, 19/21, Boulevard Prince Henri.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL NEUF, LE NEUF AVRIL.

Par-devant nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée Lux Gest Asset Management ayant son siège social au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Ici représentée par M. Francesco MOLARO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2009, laquelle procuration, après avoir été signée 'ne varietur' par le comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois qu'elle déclare constituer et dont elle arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination "LUX GEST PRIVATE Sicav" (ci-après désignée la 'Société').

Art. 2. Durée. La société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts ainsi qu'il est précisé à l'article 30 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout genre et ou dans tout autre actif autorisé tels que définis selon la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la "loi") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La société peut prendre toute mesure et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large autorisé par la loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

2. Capital, Variations de capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le Conseil d'administration est autorisé à tout instant à émettre des actions relevant de différents compartiments d'actifs.

Le capital social de la société est à tout moment égal au total des actifs nets des différents compartiments de la Société tels que définis par l'article 9 des présents statuts.

Le capital initial de la Société s'élève à Euro 31.000,- entièrement libéré et représenté par 310 actions sans désignation de valeur nominale, relevant du compartiment Lux Gest Private - Obbligazionario Short term.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent de Euro 1.250.000,- qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de la date à laquelle la Société est autorisée en tant qu'organisme de placement collectif.

La Société constitue une seule et même entité juridique, mais les actifs de chaque compartiment seront investis à l'avantage exclusif des actionnaires du compartiment correspondant, et les actifs d'un compartiment spécifique ne dépendent qu'aux responsabilités, engagements et obligations de ce compartiment.

Art. 6. Variations du capital. Le montant du capital est égal à tout moment au total de l'actif net de la Société. Il est également susceptible d'augmentations résultant de l'émission par la Société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la Société aux actionnaires qui en font la demande.

Art. 7. Forme des actions. La société pourra émettre des actions de chaque compartiment et de chaque catégorie sous forme nominative et ou au porteur. Elle pourra également émettre des fractions d'actions de chaque catégorie (millièmes) qui ne seront que de forme nominative. Les actions nominatives sont dématérialisées. Quand les actions sont émises, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les formes déterminées par le Conseil d'Administration. Les certificats seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans des formes qui seront déterminées par le conseil d'administration. La dénomination des certificats au porteur sera de 1, 10, 100 et 1000 actions.

Les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives et vice-versa, et les certificats au porteur de toute forme pourront être convertis sous d'autres formes aux frais de l'actionnaire.

Les actions ne seront émises que sur acceptation et règlement de la souscription. Les certificats d'actions ne seront livrés qu'après réception du prix d'achat.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires: pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la société, seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la société ou par la personne nommée pour cet but par la société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant.

Le transfert d'actions nominatives se fera

(a) si des certificats ont été émis, par la remise à la société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tout autre document de transfert exigé par la société et

(b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la société, mention pourra être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'attribution de droits sur des fractions d'actions, le souscripteur n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction, mais aura droit, dans la mesure que la société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes, du produit de rachat ou de liquidation. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Art. 8. Perte ou Destruction des certificats d'actions. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande et aux conditions et garanties que la société déterminera, notamment sous forme d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur le champ.

La société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 9. Limitations à la propriété d'actions. Le conseil d'administration se réserve le droit, sans avoir besoin de justifier sa décision, de rejeter tout ou partie d'un ordre de souscription ou de conversion; de racheter à tout moment les actions détenues par une personne non autorisée à acheter ou détenir une action de la Société; de racheter à tout moment les actions détenues par une personne suspectée d'exécuter des transactions de "market timing".

A cet effet, la Société pourra demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés par une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions

appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, et

En cas de rachat, la procédure suivante s'appliquera:

- la Société enverra un avis (appelé ci-après 'l'avis de rachat') à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la société sans délai le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et s'il s'agit d'actions nominatives son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions au registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la société;

- Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le 'prix de rachat'), sera égal à la valeur nette des actions de la société, valeur déterminée conformément à l'article 10 des présents statuts au jour de l'avis de rachat;

- Le paiement du prix de rachat sera effectué dans la devise du compartiment concerné au propriétaire de ces actions; le prix sera déposé par la société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifié dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir des droits sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

- l'exercice, par la société, des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne tel que cela a été déterminé au moment où la société a envoyé l'avis de rachat, à la seule condition que la société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

La société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la société. Notamment, la société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique. Le terme de ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, signifie tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y compris la succession de toute personne, sociétés de capitaux ou de personnes y constituées ou organisées).

3. Valeur de l'actif net, Émission et Rachat des actions, Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'Émission et du Rachat des actions

Art. 10. Valeur de l'actif net. La valeur nette des actions de chaque compartiment de la société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de 2 fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette des actions est désigné dans les présents statuts comme 'Jour d'évaluation'). Si le Jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'évaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

La valeur nette des actions est exprimée dans la devise respective de chaque compartiment et est déterminée, le cas échéant, pour chaque catégorie d'actions du compartiment concerné en divisant le pourcentage des actifs nets attribués à cette catégorie par le nombre total des actions de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. La devise de consolidation est l'Euro.

Le pourcentage de l'actif net global attribuable à chaque catégorie d'actions d'un compartiment sera déterminé au démarrage de la société par le rapport des nombres d'actions de chaque catégorie émises dans ce compartiment, multipliées par le prix d'émission initial respectif et sera ajusté ultérieurement sur base des distributions des dividendes et des souscriptions/rachats au titre de ce compartiment comme suit:

premièrement, lorsqu'un dividende est distribué aux actions de distribution d'un compartiment, l'actif attribuable aux actions de ce compartiment et de cette catégorie est diminué du montant global de dividende (entraînant une diminution du pourcentage de l'actif net global attribuable à cette catégorie d'actions), tandis que l'actif net du compartiment, attribuable aux actions de la catégorie des actions de capitalisation de ce compartiment reste inchangé (entraînant une augmentation du pourcentage de l'actif net global attribuable à cette catégorie d'actions).

deuxièmement, lors de l'émission ou du rachat d'actions d'une catégorie d'actions, l'actif net correspondant sera augmenté du montant reçu, respectivement diminué du montant payé.

L'évaluation des actifs nets des différents compartiments de la société se fera de la façon suivante:

I. Les actifs de la société comprendront notamment:

1. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'évaluation;

2. tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

3. tous les titres, parts d'organismes de placement collectif, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la société;

4. tous les dividendes et distributions à recevoir par la société en espèces ou en titres dans la mesure où la société en avait connaissance;

5. tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au Jour d'évaluation par les titres qui sont la propriété de la société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

6. les frais d'établissement de la société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

7. tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

a) La valeur de ces espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée, dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) L'évaluation de toute valeur et/ou produit dérivé admis à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi.

c) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

d) Les parts ou les actions d'organismes de placement collectif seront évaluées sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible.

e) La valeur de chaque position dans chaque devise, la valeur ou l'instrument dérivé basé sur des devises ou des taux d'intérêt sera déterminée sur la base des cotations fournies par un service d'évaluation sélectionné par la société. Des instruments pour lesquels de telles cotations ne sont disponibles seront évalués sur la base des cotations fournies par les revendeurs ou des administrateurs de marché de tels instruments choisis par la Société; et les instruments pour lesquels aucune cotation n'est disponible que ce soit par le service d'évaluation, les revendeurs ou les administrateurs de marché, seront évalués par le Conseil d'administration, de par son jugement raisonnable, prudemment et de bonne foi;

f) Les liquidités et instruments de marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominative augmentée des intérêts courus ou sur base de leur coût d'amortissement.

g) Les swaps sont évalués à leur juste valeur sur base des titres sous-jacents aussi bien sur les caractéristiques des engagements sous-jacents ou selon les règles comptables habituelles;

h) Toutes autres valeurs ou tous autres actifs seront évalués sur base d'un juste prix de marché tel que déterminé dans les procédures établies prudemment et de bonne foi par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut fixer des principes d'évaluation différents pour déterminer la valeur des actifs de la société ou/et les actifs d'un compartiment si l'un des principes d'évaluation précités ne semble par réalisable ou inapproprié dû à des événements ou circonstances exceptionnelles.

Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur base du dernier cours de change disponible.

II. Les engagements de la société comprendront notamment:

1. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

2. toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la société mais non encore payés);

3. toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la société;

4. tout autre engagement de la société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, les commissions et frais payables aux conseillers en investissements, gestionnaires et/ou directeur et/ou société de gestion, comptables, dépositaires et agents correspondants, agents domiciliaires, agents administratifs, agents payeurs ou autres mandataires et employés de la société, ainsi qu'aux représentants permanents de la société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des

rapports financiers annuels et intérimaires, les frais de tenue des assemblées d'actionnaires et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais de déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tout autre frais en relation avec la société.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

5. Les actifs, engagements, frais et les dépenses qui ne sont pas spécifiques à un compartiment seront attribués à tous les compartiments, dans des proportions égales, ou aussi longtemps que le montant concerné le justifiera, au prorata de leurs actifs nets respectifs.

III. Chaque action de la société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la société.

Chaque action à émettre par la société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme montant dû à la société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle.

IV. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au Jour d'évaluation.

Art. 11. Émission, Rachat et Conversion des actions. Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire respective par compartiment et par catégorie d'actions, déterminé en accord avec l'article 9 des présents statuts, augmenté par les commissions d'émissions fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée par ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable dans la devise du compartiment au plus tard quatre jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable a été déterminée.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Tout actionnaire est en droit de demander sans limitation le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera au plus tard quatre jours ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur nette d'inventaire des avoirs et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 9 ci-dessus, sous déduction d'une commission éventuelle de rachat telle que fixée par les documents de vente de la société. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne juridique mandatée par la Société pour le rachat des actions. Pour autant que des certificats aient été émis, la demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel.

Les actions rachetées par la société sont annulées.

Chaque actionnaire a le droit de demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'un autre compartiment. Une telle conversion des actions s'effectue sur base des valeurs de l'actif net par action respectives de différents compartiments, calculées de la manière prévue à l'article 10 des présents statuts après déduction d'une commission de rachat éventuelle telle que prévue dans les documents de vente.

Le conseil d'administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement de frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont reçues aux guichets des établissements désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 12. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'Émission et du Rachat des actions. Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments de la société, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions des actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle un marché ou une bourse de valeurs qui est le marché ou la bourse de valeurs principal où une portion substantielle des investissements de la société à un moment donné est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou toute période pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendues;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la société, rend impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) pendant toute rupture des communications normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

e) dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la société sera proposée;

f) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de rachat et de conversion supérieures à 10 % des actifs nets d'un compartiment, le conseil d'administration la société se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans ce cas, les souscriptions et les demandes de rachat et de conversion en instance d'exécution seront traitées sur base de la valeur nette ainsi calculée.

Les souscripteurs et actionnaires offrant des actions au rachat ou conversion seront avisés de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Les souscriptions et les demandes de rachat et de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la société avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions et rachats en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

4. Assemblées générales

Art. 13. Généralités. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 15. Tenue de l'assemblée. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartient, sauf les restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment sont constitués en assemblée générale séparée délibérant et décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur notamment pour les points suivants:

1. affectation du solde bénéficiaire annuel de leur compartiment;
2. un changement quelconque des statuts pouvant affecter les droits des actionnaires par rapport à ceux des autres compartiments.

Art. 16. Convocation à l'assemblée générale. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par lettre, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires. Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au 'Mémorial, Recueil des sociétés et associations du Grand Duché de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.

5. Administration et Direction de la société

Art. 17. Administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Art. 18. Durée des fonctions des administrateurs, Renouvellement du conseil. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période d'un an; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 19. Bureau du conseil. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, ainsi que des assemblées des actionnaires.

Art. 20. Réunions et Délibérations du conseil. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité un autre administrateur, ou, lorsqu'aucun administrateur n'est présent, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs et fondés de pouvoir de la société, dont un directeur général, éventuellement des directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints et autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions sont jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribuées par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme ou télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

La délibération peut intervenir par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication par le biais duquel toutes les personnes participantes peuvent être identifiées pendant la durée de la réunion. En ce cas, le processus doit être initié depuis Luxembourg et requiert la présence physique au siège social d'au moins deux administrateurs.

Les administrateurs ne pourront engager la société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où au cours d'une réunion les votes en faveur et en défaveur d'une résolution seraient au même nombre, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, télécopieur ou moyens analogues.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de l'objet de la société et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore de la réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par tout administrateur, ou par toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Art. 22. Engagements de la société vis-à-vis des tiers. La société sera engagée par la signature de deux administrateurs ou par celle d'un directeur ou fondé de pouvoir autorisé à cet effet, ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration. Sous réserve de l'autorisation de l'assemblée, le conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un de ses membres.

Art. 23. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration appliquant le principe de la répartition des risques, détermine l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la société, en tenant compte des restrictions qui seront fixées par le Conseil d'administration conformément à la partie I de la Loi.

Le Conseil d'administration peut décider que les investissements de la société seront effectués (i) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi, (ii) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public; (iii) dans des valeurs mobilières

et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un autre pays d'Europe,, d'Asie, d'Océanie, des deux Amériques ou d'Afrique, ou négociées sur un autre marché réglementé des pays précités au point (iii), à condition que ce marché soit en fonctionnement régulier, soit réglementé, reconnu et ouvert au public;

(iv) dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire récemment émis sous réserve que les conditions d'émission prévoient qu'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou d'un autre marché réglementé mentionnés ci-dessus soit faite et à condition que cette cotation soit obtenue dans les douze mois à compter de la date d'émission, ainsi que (v) dans d'autres valeurs, instruments ou autres actifs dans les limites des restrictions stipulées par le conseil d'administration conformément à la législation et à la réglementation en vigueur et aux dispositions figurant dans le prospectus de la société.

Le conseil peut décider d'investir jusqu'à concurrence de cent pour cent de l'actif net de la société dans différentes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, ses collectivités publiques territoriales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de contrôle et tel que décrit dans la documentation de vente de la société ou par des organismes internationaux dont un ou plusieurs Etats membres font partie, à condition que dans l'éventualité où la société décide de recourir à cette disposition, elle détienne des valeurs émanant d'au moins six émissions différentes et les valeurs d'une seule et même émission ne pourront représenter plus de trente pour cent de l'actif net total de la société.

Le conseil d'administration peut décider que la société investisse en instruments financiers dérivés, donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé, tel que défini dans la loi et/ou investisse en instruments financiers dérivés négociés de gré à gré sous réserve que, entre autres, le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41 (1) de la loi, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change sur devise, dans lesquels la société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement tels qu'ils ressortent de la documentation de vente de la société.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la société soient faits de manière à répliquer des indices sur actions et/ou des indices sur obligations dans la proportion autorisée par la loi, compte tenu du fait que l'indice concerné doit être reconnu comme ayant une composition suffisamment diversifiée, doit être un indice de référence adéquat et qu'il doit être clairement mentionné dans les documents de vente de la société.

Toutefois, dans le cas où le prospectus ne le précise pas pour un compartiment spécifique, la Société peut placer ses actifs au-delà de 10 % dans des parts d'organismes de placement collectif tels que définis dans l'article 41 (1) de la loi.

Art. 24. Intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société conclut avec d'autres sociétés ou firmes ne peuvent être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, secrétaires, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre Société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, secrétaire, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

Un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société qui agit également en tant que administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs pour compte d'une autre Société ou entité avec laquelle la Société entretient des relations d'affaires ou a signé des accords ne sera pas, de par son mandat, empêché de voter ou d'agir d'une manière quelconque par rapport aux accords ou relations d'affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait directement ou indirectement, un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport doit être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel" tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'applique pas aux relations ni aux intérêts qui peuvent exister, de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Intesa Sanpaolo S.p.A. ou encore avec toute autre Société ou entité juridique que le conseil d'administration peut, à sa discrétion, déterminer.

Art. 25. Indemnisation. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la société pour avoir été, à la demande de la société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'excluera pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 26. Allocations au conseil. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, au titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société et qui est réparti à la discrétion du conseil entre ses membres.

En outre, les administrateurs peuvent être défrayés des dépenses engagées pour la Société dans la mesure où celles-ci sont jugées raisonnables.

La rémunération du président ou secrétaire du conseil d'administration et celle du ou des directeurs généraux et fondés de pouvoir sont déterminées par le conseil.

Art. 27. Gestionnaire et / ou Société de gestion et Banque dépositaire. La société peut déléguer à des tierces parties, aux fins d'une conduite plus efficace de son activité, le pouvoir d'effectuer sur son ordre une ou plusieurs de ses propres fonctions.

De manière plus spécifique, la société peut conclure une convention de gestion avec une ou plusieurs Gestionnaire(s).

Alternativement, la société peut conclure un contrat de services de gestion avec une société de gestion autorisée sous le chapitre 13 de la loi (la "société de gestion") en vertu duquel il désigne une société de gestion pour fournir à la société des services de gestion en investissement, d'administration et de commercialisation.

En rémunération de ses services, le Gestionnaire ou la Société de gestion pourront percevoir une commission fixe périodique basée sur la valeur des actifs nets moyens de chaque compartiment et/ou une commission variable (commission de performance). Les modalités de calcul de ces commissions sont détaillées dans les conventions de gestion et expliquées, le cas échéant, dans les documents de vente de la société.

En cas de la non conclusion ou de l'arrêt des conventions susmentionnées, de façon quelconque, la Société devra changer de nom immédiatement sur demande du gestionnaire ou de la société de gestion, selon les circonstances, en un nom ne ressemblant pas à celui indiqué à l'Article 1.

La société a conclu une convention de dépôt avec une banque autorisée à exercer l'activité bancaire selon la loi luxembourgeoise (la 'banque dépositaire'). Les valeurs mobilières et liquidités de la société seront détenues par ou à l'ordre de la banque dépositaire.

Au cas où la banque dépositaire désirerait se retirer de la convention, le conseil d'administration fera le nécessaire pour désigner une autre banque pour agir en tant que banque dépositaire et le conseil d'administration nommera cette banque aux fonctions de banque dépositaire à la place de la banque dépositaire démissionnaire jusqu'à ce qu'une autre banque dépositaire ait été nommée pour agir à sa place.

6. Réviseur d'entreprises

Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un réviseur qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la loi.

Le réviseur sera désigné par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle suivante.

Le réviseur restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Le réviseur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires selon les conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

7. Comptes annuels

Art. 29. Exercice social. L'exercice social de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 30. Solde bénéficiaire. En règle générale les revenus et plus-values seront capitalisés.

Le Conseil d'administration peut proposer à l'assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende en numéraire dans les limites de la Loi du 20 décembre 2002 relatives aux organismes de placement collectif. Le conseil d'administration pourra décider le paiement d'un acompte sur dividendes de l'exercice échu ou en cours dans le respect des prescriptions légales.

Les dividendes qui ne sont pas réclamés dans les 5 années qui suivent la date de leur mise en paiement seront forclos pour les bénéficiaires et reviendront à la Société.

8. Dissolution, Liquidation et Fusion de compartiments

Art. 31. Dissolution. La liquidation de la Société sera faite en accord avec la Loi 20 décembre 2002.

Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum. En outre, la Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant en accord avec les dispositions statutaires y relatives.

Le conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée extraordinaire la dissolution et la liquidation de la société.

Les demandes de souscription, de rachat et conversion d'actions seront exécutées jusqu'au jour de publication de l'avis de convocation à l'assemblée générale délibérant sur la liquidation de la Société.

Les décisions de l'assemblée générale ou des tribunaux prononçant la dissolution ou la liquidation de la Société seront publiées dans le Mémorial et dans trois journaux à grande diffusion, dont au moins un Luxembourgeois. Ces publications seront faites à la demande du ou des liquidateurs.

En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés en accord avec les statuts et la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif. Le produit net de liquidation sera distribué aux détenteurs d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent. Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription (30 ans), les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Art. 32. Liquidation et Fusion des compartiments. Le conseil d'administration pourra décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments si d'une part, des changements importants de la situation politique ou économique rendaient, dans l'esprit du Conseil d'administration, cette décision nécessaire et, d'autre part, au cas où la valeur des actifs nets d'un compartiment serait inférieure à Euro 1.000.000.- pendant une période d'au moins 6 mois.

Sauf décision contraire du Conseil d'administration, la Société pourra, en attendant la mise en exécution de la décision de liquidation, continuer à racheter les actions du compartiment dont la liquidation est décidée. Pour ces rachats, la société se basera sur la valeur nette d'inventaire qui sera établie de façon à tenir compte des frais de liquidation, mais sans déduction d'une commission de rachat ou d'une quelconque autre retenue. Les frais d'établissement activés sont à amortir intégralement dès que la décision de liquidation est prise. Le produit de liquidation sera distribué à chaque actionnaire au prorata du nombre d'actions détenues.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires ou leurs ayants droit lors de la clôture de la liquidation du ou des compartiments seront gardés en dépôt auprès de la banque dépositaire durant une période n'excédant pas 6 mois à compter de cette date. Passé ce délai, ces avoirs seront consignés auprès de la Caisse de Consignations à Luxembourg.

En cas de changements importants de la situation politique ou économique influençant la gestion d'un ou de plusieurs compartiments ou au cas où le montant des actifs nets n'est plus suffisant ou ne permet plus d'y opérer une gestion adéquate, le Conseil d'administration peut également décider la fermeture d'un ou de plusieurs compartiments par apport à un ou plusieurs autres compartiments de la société (fusion).

Pendant une période minimale de un mois à compter de la date de publication de la décision de fusion, les actionnaires du ou des compartiments concernés peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions. A l'expiration de cette période, la décision relative à la fusion engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de la possibilité prémentionnée.

Les décisions du Conseil d'administration y relatives feront l'objet d'une publication comme pour les avis financiers.

Art. 33. Frais à charge de la société. La Société supporte ses frais de premier établissement, en ce compris les frais de préparation et d'impression du prospectus, les frais notariaux, les frais d'introduction auprès des autorités administratives et boursières, les frais d'impression des certificats et tous autres frais en relation avec la constitution et le lancement de la société.

Ces frais pourront être amortis sur une période n'excédant pas les 5 premiers exercices sociaux.

La société prend à sa charge tous ses frais d'exploitation tels que prévus à l'article 10, parag. 4.

Art. 34. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu décidés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un compartiment spécifique sera soumise aux mêmes conditions de quorum et de majorité à l'intérieur de ce compartiment.

Art. 35. Dispositions générales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par le présent statut, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 relatives aux organismes de placement collectif.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009. La première assemblée générale annuelle du Fonds se réunira le 6 avril 2010.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont payé en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit (en euros)	Nombre d'actions
Lux Gest Asset Management	31 000	310
Total	31 000	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou autres charges de quelque forme qu'elles soient qui seront prises en charge par la Société dans le cadre de l'établissement de ces statuts se montent approximativement à EUR 50 000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales ont bien été respectées.

Assemblées générales des actionnaires

La société comparante, représentant l'entière du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

- Marco Bus, employé de banque, né le 23 décembre 1964 à Genova (I), demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Roberto Ciasca, employé de banque, né le 20 novembre 1968 à Ancona (I), demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Antonello Di Mascio, employé de banque, né le 16 septembre 1963 à Roma (I), demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Elena Montagna, employée de banque, née le 29 mai 1963 à Milano (I), demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Marco Paolucci, employé de banque, née le 7 février 1972 à Parma (I), demeurant professionnellement au 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. Ernst & Young S.A. 7, Parc D'Activité Sydrall L-5365 Munsbach, est nommée Réviseur d'entreprises jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires

3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre à tout moment des Actions nouvelles de la Société, sans limitation de temps ni de montants.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard Prince Henri..

5. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres ou tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la société comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. MOLARO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 avril 2009, LAC/2009/14385: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009051890/208/1166.

(090060801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 55355 (the "Company"). The Company has been incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary then residing in

Hesperange, dated May 31, 1996 and published in the Mémorial C number 469 of September 20, 1996. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 8, 2007 and published in the Mémorial C number 2191 of October 4, 2007.

The meeting is presided by Mr Onno BOUWMEISTER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Chantal KEEREMAN, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineers Mr Konstantin SOPRACHEV, attorney at law, with professional address in Saint Petersburg and Mrs Ilaria RICCI, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the nominal share capital of the Company in the amount of one million two hundred and four thousand and six hundred United States dollars (USD 1,204,600) so as to bring it from its present amount of three million eighty thousand and eight hundred United States dollars (USD 3,080,800) to one million eight hundred seventy six thousand and two hundred United States dollars (USD 1,876,200) by

a) cancellation of twelve thousand and forty-six (12,046) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each and in particular by cancellation of five thousand and twenty-nine (5,029) shares held by Manstera Capital OU, six thousand two hundred and ninety-seven (6,297) shares held by Antral Limited, seven hundred and nine (709) shares held by European Bank for Reconstruction and Development and eleven (11) shares held by QCR 1 GmbH, and

b) by repayment in kind to the aforesaid shareholders of the share held by the Company in Healthy People LLC, a company organised under the laws of Russia, having its registered office at 37A Professora Popova street, St-Petersburg, Russia, registered under the number 1077847612677 ("Healthy People LLC") (the "Participation"), and in particular by repayment in kind to Manstera Capital OU of 41.75 % of the Participation that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with point 10 of this agenda will constitute 4.17 % of the share capital of Healthy People LLC, to Antral Limited of 52.27 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with point 10 of this agenda will constitute 5.22% of the share capital of Healthy People LLC, to European Bank for Reconstruction and Development of 5.89 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with point 10 of this agenda will constitute 0.59 % of the share capital of Healthy People LLC, and to QCR 1 GmbH of 0.09 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with point 10 of this agenda will constitute 0.01 % of the share capital of Healthy People LLC.

2. Waiver by all the shareholders of the Company of the right to the equal treatment of the shareholders with respect to the reduction of the capital described under point 1 of this agenda (the "Capital Reduction") and renunciation and waiver by Davidson Universal S.A., Hancock Venture Partners Inc. and Evgeny Savik to participate to the Capital Reduction.

3. Amendment of Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the Capital Reduction.

4. Acknowledgement of the final settlement of the dispute among the shareholders of the Company as a consequence of the Capital Reduction and the capital increase in Healthy People LLC in accordance with points 10 and 11 of this agenda.

5. Acknowledgement of the termination of the mandate of M^e Aloyse May as temporary administrator of the Company as from today's date.

6. Appointment of Dmitri Levonyan, Investment Director, born in The Republic of Armenia on October 22, 1973, residing in 40, building 4, Bolshaya Ordynka street, Moscow, 119017 Russia, Alexei Vasilenko, Manager, born in Saint-Petersburg, Russia, on September 18, 1969, residing in Korobitsina 5A, Sestroretsk, Saint-Petersburg, Russia, and Reinhard Kohleick, Investment Manager, born in Wuppertal, Germany, on June 5, 1963, residing in Furstatskaya 50/6, Saint-Petersburg, Russia, as new directors of the Company (the three directors, collectively, the "Board of Directors"), with effect as from today's day, whereby their respective mandate shall end on the second business day following the thirtieth day after the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

7. Decision to grant powers to:

a) the Board of Directors to jointly (i) carry out the Capital Reduction, including inter alia the transfer of the Participation as described under point 1(b) of this agenda, and (ii) sign, execute and deliver any other agreement, certificate, document or notice or to execute any act and take any other measure necessary in connection and in accordance with the foregoing resolutions, which will have been taken by the present general meeting of shareholders, and

b) Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to reflect the immediate cancellation of the relevant shares following the Capital Reduction, as described under point 1(a) of this agenda, in the shareholders' register of the Company.

8. Authorization to the Board of Directors in accordance with Article 9 of the articles of association of the Company to grant a special power of attorney to Mr Alexei Mekhanik concerning certain corporate actions of Natur Produkt - Invest LLC with regard to the restructuring of the bonds issued by Natur Produkt - Invest LLC.

9. Appointment of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as share registrar of the Company, in accordance with article 13 of the Articles of Association of the Company.

10. Approval of the increase of the share capital of Healthy People LLC in the amount of ninety thousand Russian Rubles (RUB 90,000) so as to raise it from its present amount of ten thousand Russian Rubles (RUB 10,000) to one hundred thousand Russian Rubles (RUB 100,000) (the "Capital Increase in Healthy People LLC"), which shall be fully subscribed and paid up by Manstera Capital OU up to twenty-nine thousand Russian Rubles (RUB 29,000) and by Antral Limited up to sixty-one thousand Russian Rubles (RUB 61,000).

11. Authorization to the Board of Directors to carry out the Capital Increase in Healthy People LLC and to sign, execute and deliver any other agreement, certificate, document or notice or to execute any act and take any other measure necessary in connection with such capital increase.

II) The shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders, the officers of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the proxy holders, the officers of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to these minutes.

The chairman acknowledges that all the shareholders present or represented at the meeting have waived their right to be duly convened and have been duly informed of the agenda of the meeting prior to the holding of the present meeting.

III) It appears from the attendance list that all the thirty thousand eight hundred and eight (30,808) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, representing the entire capital of the Company of three million eight hundred and eight thousand United States dollars (USD 3,080,800.-) are represented at the present meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the nominal share capital of the Company in the amount of one million two hundred and four thousand and six hundred United States dollars (USD 1,204,600) so as to bring it from its present amount of three million eight hundred and eight thousand United States dollars (USD 3,080,800) to one million eight hundred seventy six thousand and two hundred United States dollars (USD 1,876,200) by:

a) cancellation of twelve thousand and forty-six (12,046) shares with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each and in particular by cancellation of five thousand and twenty-nine (5,029) shares held by Manstera Capital OU, six thousand two hundred and ninety-seven (6,297) shares held by Antral Limited, seven hundred and nine (709) shares held by European Bank for Reconstruction and Development and eleven (11) shares held by QCR 1 GmbH, and

b) by repayment in kind to the aforesaid shareholders of the share held by the Company in Healthy People LLC, a company organised under the laws of Russia, having its registered office at 37A Professora Popova street, St-Petersburg, Russia, registered under the number 1077847612677 ("Healthy People LLC") (the "Participation"), and in particular by repayment in kind to Manstera Capital OU of 41.75 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with the Tenth Resolution will constitute 4.17 % of the share capital of Healthy People LLC, to Antral Limited of 52.27 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with the Tenth Resolution will constitute 5.22% of the share capital of Healthy People LLC, to European Bank for Reconstruction and Development of 5.89 % of the Participation, that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with the Tenth Resolution will constitute 0.59 % of the share capital of Healthy People LLC, and to QCR 1 GmbH of 0.09 % of the Participation that after the increase of the share capital of Healthy People LLC in accordance with the Tenth Resolution will constitute 0.01 % of the share capital of Healthy People LLC.

Second resolution

All the shareholders of the Company waive the right to the equal treatment of the shareholders with respect to the reduction of the capital described under point 1 of the agenda (the "Capital Reduction") and the following shareholders:

- Davidson Universal S.A., with registered office at 33 Porter Road, P.O. Box 3169, PMB 103, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Dmitri Levonyan, Investment Director, residing in Moscow, Russia, by virtue of a proxy given on April 23rd, 2009;

- Hancock Venture Partners Inc., with registered office at One Financial Center, 44th Floor, Boston, MA 02111/USA, represented by Dmitri Levonyan, prenamed, by virtue of a proxy given on April 22nd, 2009; and

- Evgeny SAVIK, residing at Prospekt Prosvehenia 53/1 Apt 192 195274, St. Petersburg, Russia, represented by Dmitri Levonyan, prenamed, by virtue of a proxy given on April 22nd, 2009,

expressly renounce and waive to participate to the Capital Reduction.

Third resolution

The general meeting decides to amend Article 5, paragraph 1 of the articles of association so as to be read as follows:

"The corporate capital is set at one million eight hundred seventy six thousand and two hundred United States Dollars (USD 1,876,200) divided into eighteen thousand seven hundred and sixty-two (18,762) shares of a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, fully paid-up."

Fourth resolution

The general meeting acknowledges the final settlement of the dispute among the shareholders of the Company as a consequence of the Capital Reduction and the Capital Increase in Healthy People LLC.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges the termination of the mandate of Me Aloyse May as temporary administrator of the Company as from today's date.

Sixth resolution

The general meeting decides to appoint, with effect as from today's date, the following persons as members of the board of directors of the Company:

- Dmitri Levonyan, Investment Director, born in The Republic of Armenia on October 22, 1973, residing in 40, building 4, Bolshaya Ordynka street, Moscow, 119017 Russia;
- Alexei Vasilenko, Manager, born in Saint-Petersburg, Russia, on September 18, 1969, residing in Korobitsina 5A, Sestroretsk, Saint-Persburg, Russia;
- Reinhard Kohleick, Investment Manager, born in Wuppertal, Germany, on June 5, 1963, residing in Furstatskaya 50/6, Saint-Petersburg, Russia;

(the three directors, collectively, the "Board of Directors").

Their mandate shall expire on the second business day following the thirtieth day after the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Seventh resolution

The general meeting decides to grant powers to:

a) the Board of Directors to jointly (i) carry out the Capital Reduction, including inter alia the transfer of the Participation as described under point (b) of the First Resolution, in accordance with the foregoing resolutions, being understood that the reimbursement to the shareholders will take place on the first business day following the thirtieth day after the publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and in any case in accordance with Article 69 of the law on commercial companies, dated August 10, 1915, as amended, and (ii) sign, execute and deliver any other agreement, certificate, document or notice or to execute any act and take any other measure necessary in connection and in accordance with the foregoing resolutions, which will have been taken by the present general meeting of shareholders, and

b) to Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, to reflect the immediate cancellation of the relevant shares following the Capital Reduction, as described under point (a) of the First Resolution, in the shareholders' register of the Company.

Eighth resolution

The general meeting decides to authorize the Board of Directors in accordance with Article 9 of the articles of association of the Company to grant a special power of attorney to Mr. Alexei Mekhanik concerning certain corporate actions of Natur Produkt - Invest LLC with regard to the restructuring of the bonds issued by Natur Produkt - Invest LLC.

Ninth resolution

The general meeting appoints Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as share registrar of the Company, in accordance with article 13 of the Articles of Association of the Company.

Tenth resolution

The general meeting approves the increase of the share capital of Healthy People LLC in the amount of ninety thousand Russian Rubles (RUB 90,000) so as to raise it from its present amount of ten thousand Russian Rubles (RUB 10,000) to one hundred thousand Russian Rubles (RUB 100,000) (the "Capital Increase in Healthy People LLC"), which shall be fully subscribed and paid up by Manstera Capital OU up to twenty-nine thousand Russian Rubles (RUB 29,000) and by Antral Limited up to sixty-one thousand Russian Rubles (RUB 61,000).

Eleventh resolution

The general meeting decides to authorize the Board of Directors to carry out the Capital Increase in Healthy People LLC and to sign, execute and deliver any other agreement, certificate, document or notice or to execute any act and take any other measure necessary in connection with such capital increase.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55355 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 31 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 469 du 20 septembre 1996. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2191 du 4 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Onno BOUWMEISTER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Mme Chantal KEEREMAN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs M. Konstantin SOPRACHEV, avocat, avec adresse professionnelle à Saint-Petersbourg et Mme Ilaria RICCI, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social nominal de la Société à concurrence du montant d'un million deux cent quatre mille six cents dollars américains (1.204.600 USD) afin de le ramener de son montant actuel de trois millions quatre-vingt mille huit cents dollars américains (3.080.800 USD) à un million huit cent soixante-seize mille deux cents dollars américains (1.876.200 USD) par:

a) annulation de douze mille quarante-six (12.046) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune et, plus particulièrement, par annulation de cinq mille vingt-neuf (5.029) actions détenues par Manstera Capital OU, de six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (6.297) actions détenues par Antral Limited, de sept cent neuf (709) actions détenues par European Bank for Reconstruction and Development et de onze (11) actions détenues par QCR 1 GmbH, et

b) remboursement en nature aux actionnaires précités d'une part détenue par la Société dans Healthy People LLC, une société constituée selon les lois de la Russie, ayant son siège social au 37A, rue Professora Popova, Saint-Petersbourg, Russie, enregistrée sous le numéro 1077847612677 ("Healthy People LLC") (la "Participation"), et, plus particulièrement, par remboursement en nature à Manstera Capital OU de 41.75 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément au point 10 de cet ordre du jour, représentera 4.17 % du capital social de Healthy People LLC, à Antral Limited de 52.27 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément au point 10 de cet ordre du jour, représentera 5.22 % du capital social de Healthy People LLC, à European Bank for Reconstruction and Development de 5.89 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément au point 10 de cet ordre du jour, représentera 0.59% du capital social de Healthy People LLC et à QCR 1 GmbH de 0.09 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément au point 10 de cet ordre du jour, représentera 0.01 % du capital social de Healthy People LLC.

2. Renonciation de tous les actionnaires de la Société au droit de traitement égalitaire entre les actionnaires en relation avec la réduction du capital décrite sous le point 1 de l'ordre du jour (la "Réduction de Capital") et renonciation par Davidson Universal S.A., Hancock Venture Partners Inc. et Evgeny Savik de participer à la Réduction de Capital.

3. Modification de l'Article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter la Réduction de Capital.

4. Constatation du règlement final du désaccord entre les actionnaires de la Société suite à la Réduction de Capital et à l'augmentation de capital dans Healthy People LLC conformément aux points 10 et 11 de cet ordre du jour.

5. Constatation de la fin du mandat de M^e Aloyse May en tant qu'administrateur provisoire de la Société à partir de la date d'aujourd'hui.

6. Nomination de Dmitri Levonyan, Investment Director, né dans la République d'Arménie le 22 octobre 1973, résidant à 40, building 4, rue Bolshaya Ordynka, Moscou, 119017 Russie, Alexei Vasilenko, Manager, né à Saint-Petersbourg, Russie, le 18 septembre 1969, résidant à Korobitsina 5A, Sestroretsk, Saint-Petersbourg, Russie, et Reinhard Kohleick, Investment Manager, né à Wuppertal, Allemagne, le 5 juin 1963, résidant à Furstatskaya 50/6, Saint-Petersbourg, Russie en tant que nouveaux administrateurs de la Société (les trois administrateurs, collectivement le "Conseil d'Administration") avec effet à la date d'aujourd'hui, leur mandat respectif prenant fin le deuxième jour ouvrable suivant le trentième jour après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

7. Décision d'attribuer les pouvoirs au:

a) Conseil d'Administration de conjointement (i) effectuer la Réduction de Capital, y inclus inter alia le transfert de la Participation tel que décrit sous le point 1 (b) de cet ordre du jour, et (ii) signer, exécuter et délivrer tout autre contrat, certificat, document ou notice ou exécuter tout acte et entreprendre toute mesure nécessaire en relation avec et conformément aux résolutions précédentes, qui auront été prises par la présente assemblée générale des actionnaires, et

b) Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de refléter l'annulation immédiate des actions concernées suite à la Réduction de Capital telle que décrite sous le point 1(a) de cet ordre du jour dans le registre des actionnaires de la Société.

8. Autorisation au Conseil d'Administration conformément à l'Article 9 des statuts de la Société à émettre une procuration spéciale à M. Alexei Mekhanik en relation avec certains actes de Natur Produkt - Invest LLC concernant la restructuration des obligations émises par Natur Produkt - Invest LLC.

9. Nomination de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que détenteur du registre des actions de la Société conformément à l'Article 13 des statuts de la Société.

10. Approbation de l'augmentation du capital de Healthy People LLC d'un montant de quatre-vingt-dix mille roubles russes (90.000 RUB) afin de le porter de son montant actuel de dix mille roubles russes (10.000 RUB) à cent mille roubles russes (100.000 RUB) ("l'Augmentation de Capital dans Healthy People LLC") qui sera entièrement souscrite et libérée par Manstera Capital OU à concurrence de vingt-neuf mille roubles russes (29.000 RUB) et par Antral Limited à concurrence de soixante et un mille roubles russes (61.000 RUB).

11. Autorisation au Conseil d'Administration de conjointement réaliser l'Augmentation de Capital dans Healthy People LLC et de signer, exécuter et délivrer tout autre contrat, certificat, document ou notice ou d'exécuter tout acte et d'entreprendre toute mesure nécessaire en relation avec cette augmentation du capital.

II) Les actionnaires de la Société présents ou représentés et le nombre d'actions détenu par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

Le président constate que tous les actionnaires présents ou représentés ont renoncé à leur droit d'être dûment convoqués et qu'ils ont été informé de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de la présente assemblée.

III) Il résulte de la liste de présence, que toutes les trente mille huit cent huit (30.808) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune représentant l'intégralité du capital social de trois millions quatre-vingt mille huit cents dollars américains (3.080.800 USD) sont représentées à la présente assemblée, et que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social nominal de la Société à concurrence du montant d'un million deux cent quatre mille six cents dollars américains (1.204.600 USD) afin de le ramener de son montant actuel de trois millions quatre-vingt mille huit cents dollars américains (3.080.800 USD) à un million huit cent soixante-seize mille deux cents dollars américains (1.876.200 USD) par:

a) annulation de douze mille quarante-six (12.046) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune et, plus particulièrement, par annulation de cinq mille vingt-neuf (5.029) actions détenues par Manstera Capital OU, de six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept (6.297) actions détenues par Antral Limited, de sept cent neuf (709) actions détenues par European Bank for Reconstruction and Development et de onze (11) actions détenues par QCR 1 GmbH, et

b) remboursement en nature aux actionnaires précités d'une part détenue par la Société dans Healthy People LLC, une société constituée selon les lois de la Russie, ayant son siège social au 37A, rue Professora Popova, Saint-Petersbourg, Russie, enregistrée sous le numéro 1077847612677 ("Healthy People LLC") (la "Participation"), et, plus particulièrement, par remboursement en nature à Manstera Capital OU de 41.75 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément à la Dixième Résolution, représentera 4.17 % du capital social de Healthy People LLC, à Antral Limited de 52.27 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément à la Dixième Résolution, représentera 5.22 % du capital social de Healthy People LLC, à European Bank for Reconstruction and Development de 5.89 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément à la Dixième Résolution, représentera 0.59% du capital social de Healthy People LLC et à QCR 1 GmbH de 0.09 % de la Participation qui, suite à l'augmentation du capital social de Healthy People LLC conformément à la Dixième Résolution, représentera 0.01 % du capital social de Healthy People LLC.

Deuxième résolution

Tous les actionnaires de la Société renoncent au droit de traitement égalitaire entre les actionnaires en relation avec la réduction du capital telle que décrite sous le point 1 de l'ordre du jour (la "Réduction de Capital") et les actionnaires suivants:

- Davidson Universal S.A., ayant son siège social au 33 Porter Road, P.O. Box 3169, PMB 103, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représenté par Dmitri Levonyan, Investment Director, résidant à Moscou, Russie, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009;
- Hancock Venture Partners Inc., ayant son siège social au One Financial Center, 44^{ème} Etage, Boston, MA 02111, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Dmitri Levonyan, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2009, et
- Evgeny SAVIK, résidant au Prospekt Prosvehenia 53/1 Apt 192, 195274, Saint-Petersbourg, Russie, représenté par Dmitri Levonyan, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 22 avril 2009, renoncent expressément de participer à la Réduction de Capital.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 5, paragraphe 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million huit cent soixante-seize mille deux cents dollars américains (1.876.200 USD) représenté par dix-huit mille sept cent soixante-deux (18.762) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (100 USD) chacune, entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate le règlement final du désaccord entre les actionnaires de la Société suite à la Réduction de Capital et l'Augmentation de Capital dans Healthy People LLC.

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate la fin du mandat de M^e Aloyse May en tant qu'administrateur provisoire de la Société à partir de la date d'aujourd'hui.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet à la date d'aujourd'hui les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration de la Société:

- Dmitri Levonyan, Investment Director, né dans la République d'Arménie le 22 octobre 1973, résidant à 40, building 4, rue Bolshaya Ordynka, Moscou, 119017 Russie,
- Alexei Vasilenko, Manager, né à Saint-Petersbourg, Russie, le 18 septembre 1969, résidant à Korobitsina 5A, Sestroretsk, Saint-Petersbourg, Russie, et
- Reinhard Kohleick, Investment Manager, né à Wuppertal, Allemagne, le 5 juin 1963, résidant à Furstatskaya 50/6, Saint-Petersbourg, Russie

(les trois administrateurs, collectivement le "Conseil d'Administration").

Leur mandat prendra fin le deuxième jour ouvrable suivant le trentième jour après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer les pouvoirs au:

- a) Conseil d'Administration de conjointement (i) effectuer la Réduction de Capital, y inclus inter alia le transfert de la Participation tel que décrit sous le point (b) de la Première Résolution, conformément aux résolutions précédentes, étant entendu que le remboursement aux actionnaires sera effectué le premier jour ouvrable suivant le trentième jour après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et en tous cas conformément à l'Article 69 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et (ii) signer, exécuter et délivrer tout

autre contrat, certificat, document ou notice ou exécuter tout acte et entreprendre toute mesure nécessaire en relation avec et conformément aux résolutions précédentes, qui auront été prises par la présente assemblée générale des actionnaires, et

b) Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, de refléter l'annulation immédiate des actions concernées suite à la Réduction de Capital telle que décrite sous le point 1(a) de cet ordre du jour dans le registre des actionnaires de la Société.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration conformément à l'Article 9 des statuts de la Société à émettre une procuration spéciale à M. Alexei Mekhanik en relation avec certains actes de Natur Produkt - Invest LLC concernant la restructuration des obligations émises par Natur Produkt - Invest LLC.

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que détenteur du registre des actions de la Société conformément à l'Article 13 des statuts de la Société.

Dixième résolution

L'assemblée générale approuve l'augmentation du capital de Healthy People LLC d'un montant de quatre-vingt-dix mille roubles russes (90.000 RUB) afin de le porter de son montant actuel de dix mille roubles russes (10.000 RUB) à cent mille roubles russes (100.000 RUB) ("l'Augmentation de Capital dans Healthy People LLC") qui sera entièrement souscrit et libéré par Manstera Capital OU à concurrence de vingt neuf mille roubles russes (29.000 RUB) et par Antral Limited à concurrence de soixante et un mille roubles russes (61.000 RUB).

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser l'Augmentation de Capital dans Healthy People LLC et de signer, exécuter et délivrer tout autre contrat, certificat, document ou notice ou d'exécuter tout acte et d'entreprendre toute mesure nécessaire en relation avec cette augmentation du capital

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par noms, prénoms, état et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bouwmeister, Keereman, Soprachev, Ricci, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2009. Relation: EAC/2009/4776. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009051011/219/387.

(090060423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Swisscanto (LU) Money Market Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Anlagefonds SWISSCANTO (LU) MONEY MARKET FUND, wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg.

Swisscanto (LU) Money Market Fund

Unterschrift

Référence de publication: 2009051779/250/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08178. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.564.

—
EXTRAIT

Le jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 2^{ème} chambre, en date du 1^{er} avril 2009, n°451/09, a rendu le jugement de mise en liquidation de la société anonyme Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, par les dispositions suivantes:

«Par ces motifs:

Le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement et en audience publique, après avoir entendu en chambre du conseil la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A., les représentants de la Commission de surveillance du secteur financier, ainsi que l'administrateur nommé par le tribunal et le représentant du Ministère Public en ses conclusions,

déclare irrecevables les interventions volontaires des sociétés de droit américain LEHMAN BROTHERS Holdings Inc., LEHMAN BROTHERS UK Holdings (Delaware) Inc. et de la société de droit anglais et du pays de Galles LEHMAN BROTHERS INTERNATIONAL (EUROPE),

dit la demande principale recevable et fondée,

partant, prononce la dissolution et ordonne la liquidation de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.,

nomme juge-commissaire Odette Pauly, 1^{er} Vice-Président au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg,

nomme liquidateurs Maître Jacques Delvaux, notaire, demeurant à Luxembourg, et Maître Laurent Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

avec la mission de procéder à la liquidation la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.,

dit que la liquidation de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. se fera conformément aux dispositions de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, des articles 141, 144, 146 et 149 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et des articles 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 463, 464, 465-1^o, 3^o et 5^o, 485, 487, 508, 528, 537, 538, 539, 540, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 567-1 du Code de commerce,

fixe l'époque de la cessation des paiements au 24 mars 2008 et arrête comme suit le mode de liquidation de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.:

"Créanciers:

A compter du jour du présent jugement, le cours des intérêts de toute créance non garantie par un privilège, par un nantissement ou une hypothèque est arrêté.

A compter du même jour, il n'y a plus lieu à compensation sauf dans les hypothèses suivantes:

- existence de dettes connexes,
- application des dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les garanties financières,
- application des dispositions de droit étranger notamment en vertu des règles de droit international privé contenues aux articles 61-10, 61-12, 61-13, 61-14, 61-15, 61-25 et 61-26 de la loi relative au secteur financier.

Le délai dans lequel les déclarations de créances devront être déposées est à fixer au 1^{er} août 2009.

Vérification des créances:

La vérification des créances se fera par les liquidateurs, mais l'admission fera l'objet d'un procès-verbal signé par le juge-commissaire et les liquidateurs.

Les listes avec les créances périodiquement déclarées admissibles seront déposées au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, deuxième section, pendant les dix premiers jours des mois d'octobre, février et juin où les créanciers déclarés et ceux portés au bilan peuvent en prendre inspection.

Pendant cette période, ces mêmes personnes peuvent former contredit contre des créances portées sur les listes. Le contredit est formé par une déclaration au greffe. Mention en est faite par le greffier sur la liste en question, en marge de la créance contredite. La mention porte la date du contredit et l'identité de son auteur ainsi que, le cas échéant, du

mandataire procédant à la déclaration de contredit. Le contredit doit être réitéré, sous peine d'irrecevabilité, dans les trois jours par lettre recommandée adressée aux liquidateurs. Il doit contenir, sous peine d'irrecevabilité, les qualités exactes de l'auteur du contredit, élection de domicile dans la commune de Luxembourg, les justifications concernant sa qualité de créancier déclaré ou porté au bilan, ainsi que les moyens et pièces invoqués à l'appui du contredit.

La recevabilité et le bien-fondé du contredit sont sommairement contrôlés par les liquidateurs.

Après expiration du délai de dix jours pour former contredit, les créances déclarées admissibles et non contredites sont définitivement admises dans les procès-verbaux signés par les liquidateurs et le juge-commissaire.

Les liquidateurs de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. informeront valablement les créanciers dont les déclarations de créances ont été contestées ou fait l'objet d'un contredit, du caractère contesté de leur créance ou de l'existence d'un contredit, par lettre recommandée à l'adresse indiquée dans la déclaration de créance sinon à leur dernière adresse connue.

Faute par ces créanciers de procéder par voie d'assignation endéans un délai de 40 (quarante) jours à partir de la date d'envoi à la poste de cette lettre recommandée, la déclaration de créance en question est à considérer comme définitivement rejetée.

Le créancier qui procède par voie d'assignation contre les liquidateurs et, en cas de contredit, contre le créancier contredisant, doit impérativement, soit dans l'assignation soit dans un acte ultérieur élire domicile dans la commune de Luxembourg. A défaut de maintenir ladite élection de domicile pendant la durée de la procédure ou de notification d'un changement de domicile élu aux liquidateurs de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. toutes informations ultérieures et toutes significations pourront valablement lui être données au greffe du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale, tel que prévu par l'article 499 alinéa 2 du Code de commerce.

Les contestations qui ne peuvent recevoir une décision immédiate sont disjointes. Celles qui ne sont pas de la compétence du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg seront renvoyées devant le tribunal compétent.

Aucune opposition ne sera reçue contre les jugements statuant sur les contestations et contredits.

Les créanciers dont les créances ont été admises en sont informés individuellement par lettre simple des liquidateurs de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.

Conversion des créances libellées dans une monnaie autre que l'Euro:

Les créances libellées dans une monnaie autre que l'euro seront converties dans cette devise au cours de change du jour du jugement de liquidation tel qu'il est publié par la Banque centrale européenne et le paiement de toutes les créances admises se fera dans la prédite devise.

Distribution de dividendes:

Les liquidateurs adresseront au tribunal une requête en vue d'être autorisés à procéder à la distribution et de faire un arrêté de compte. Le jugement fixant la date d'arrêté de compte sera publié par extraits, au moins un mois avant la date fixée par le tribunal dans les journaux suivants "Luxemburger Wort", "tageblatt" et "Financial Times".

La publication portera information aux créanciers que faute pour eux de produire leur créance avant la date fixée pour l'arrêté de compte, ils ne pourront être pris en considération lors du versement du dividende à venir à l'instar des dispositions de l'article 508 du Code de commerce.

A la date de l'arrêté de comptes, les liquidateurs fixeront la masse active et la masse passive et détermineront le dividende à verser.

La distribution du dividende annoncé devra intervenir dans les quatre mois suivant l'arrêté de compte.

Sur requête des liquidateurs un jugement homologuant l'état des répartitions aux créanciers sera pris, ce qui aura pour effet de rendre indisponibles entre les mains des liquidateurs les répartitions aux créanciers.

Il n'y a pas lieu à l'allocation d'intérêts aux créanciers, dont la créance n'est pas définitivement admise, ayant reçu paiement d'un ou de plusieurs dividendes postérieurement à d'autres créanciers, pour autant que et dans la seule mesure où ce décalage dans le temps trouve son origine dans le déroulement normal des opérations de liquidation.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu au paiement d'intérêts aux créanciers dont les créances ont été définitivement admises mais dont le paiement intervient avec un certain décalage entre la date du jugement autorisant la mise en paiement de dividendes intérimaires et le paiement effectif, que ce retard soit dû aux créanciers qui n'ont pas fourni aux liquidateurs les informations nécessaires au versement effectif, à un obstacle juridique ou à une difficulté d'identification des créanciers.

Durant la procédure de liquidation les dividendes non distribués doivent être conservés par les liquidateurs et produisent des intérêts au profit de la masse des créanciers.

Liquidateurs:

A partir du présent jugement, toutes actions mobilières ou immobilières, toutes voie d'exécution sur les meubles ou immeubles, ne pourront être suivies, ou intentées que contre les liquidateurs, de même que l'exercice de toutes actions concernant la société, est désormais réservé aux liquidateurs.

Les liquidateurs prêteront devant le juge-commissaire le serment de bien et fidèlement s'acquitter de leurs fonctions.

Le Tribunal de commerce pourra à tout moment remplacer les liquidateurs ou l'un d'eux, les révoquer ou en augmenter le nombre.

Les liquidateurs dresseront un inventaire des effets, titres, créances et avoirs de toute nature faisant partie du patrimoine de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A., sans distinction quant à leur lieu de dépôt ou de situation dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Les liquidateurs liquideront et réaliseront ces effets, titres, créances et avoirs et en distribueront le produit en une fois ou par tranches successives aux droits respectifs des créanciers. Les répartitions afférentes devront être homologuées par le tribunal.

Les liquidateurs pourront, en vue de la réalisation de cet objectif, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, endosser tous effets de commerce, réaliser les biens meubles ou immeubles de la société.

Les liquidateurs pourront, avec l'autorisation du tribunal, donnée sur le rapport du juge-commissaire, transiger ou compromettre sur toutes contestations, même relatives à des droits immobiliers, lorsque ces transactions ou compromis auront pour objet une valeur indéterminée ou excédant 100.000 euros.

Les liquidateurs pourront intenter et soutenir toutes procédures et actions devant toute juridiction au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui leur paraîtront nécessaires pour la protection des intérêts des créanciers ou pour liquider ou réaliser ou se mettre en possession de tous avoirs, effets, titres ou créances faisant partie du patrimoine de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.

Les liquidateurs auront de même pouvoir de défendre en tous procès, procédures et actions engagés soit contre eux en leur qualité de liquidateurs, soit contre la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. de poursuivre, tant en demandant qu'en défendant, et d'intervenir en tous procès, procédures et actions pendants actuellement ou à l'avenir devant toute juridiction, ainsi que d'exercer toutes voies de recours contre tous jugements, ordonnances ou autres décisions rendus ou à rendre en tous litiges, procédures et procès, le tout tant au Luxembourg qu'à l'étranger et ce dans toute la mesure où les liquidateurs jugeront ces défenses, poursuites, interventions et recours nécessaires ou utiles à la protection des avoirs de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.

Les liquidateurs pourront, dans la mesure qu'ils jugeront nécessaire, avoir recours aux services de tous mandataires, agents ou collaborateurs en vue de conserver et tenir les livres, registres et archives de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. et en vue de conserver et réaliser les avoirs, et prendre toutes autres mesures qui leur paraîtront dans l'intérêt de la liquidation.

Toutes dépenses faites à cette fin et dans ce but par les liquidateurs seront à charge de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.

Les liquidateurs exécuteront leurs décisions et agiront à l'égard des tiers et de toutes institutions et juridictions, sauf délégation spéciale pour des actes déterminés, sous leur signature conjointe.

Les frais et honoraires des liquidateurs seront à charge de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.

Après achèvement des travaux de liquidation, les liquidateurs feront rapport au tribunal sur le résultat de la liquidation et sur l'emploi des valeurs de l'établissement, lui soumettront les comptes et mettront à sa disposition les pièces à l'appui.

Il sera statué, après le rapport des commissaires, sur la gestion des liquidateurs et sur la clôture de la liquidation.

Le jugement de clôture de la liquidation sera publié selon les modalités à déterminer dans la décision de clôture, avec l'indication tant de l'endroit où les livres et documents de la liquidation devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins, que des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.»,

ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant tout recours, sur minute et avant l'enregistrement,

met les frais de la présente décision à charge de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.,

dit que le présent jugement sera publié par extraits au Mémorial C Recueil spécial des sociétés et associations et dans les journaux suivants:

"Luxemburger Wort", "tageblatt" et "Financial Times", dans les 8 jours de son prononcé conformément à l'article 61 (12) de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,

dit que la décision d'ouverture de la procédure de liquidation sera inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg.»

Le jugement de mise en liquidation de Lehman Brothers (Luxembourg) S.A. coordonné au 1^{er} avril 2009 a été déposé dans le dossier de la société.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e Jacques DELVAUX / M^e Laurent FISCH

Liquidateurs judiciaires de Lehman Brothers (Luxembourg) S.A. en liquidation

Référence de publication: 2009051891/208/164.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08037. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Deka-EuroRenten 3/2006, Fonds Commun de Placement.

Deka-EuroRenten 6/2006, Fonds Commun de Placement.

Deka-OptiNet 5/2007, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft der nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass die Liquidationsverfahren für die vorgenannten Investmentfonds zum jeweils u.g. Datum abgeschlossen wurden.

Deka-EuroRenten 3/2006 zum 28. Oktober 2004

Deka-EuroRenten 6/2006 zum 17. Dezember 2004

Deka-OptiNet 5/2007 zum 25. Oktober 2005

Luxemburg, im April 2009.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2009051978/755/16.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.856.

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. ("Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass folgende Fonds per jeweils angeführtem Datum liquidiert wurden:

Fondsname	Datum
Allianz-dit Garantie Selekt 2013	01.06.2007
Allianz-dit Garantiefonds Klassik 100 II	05.07.2007
Allianz-dit Garantiefonds Klassik 100 III	05.07.2007
Allianz-dit Premium Invest Balance	05.07.2007
Allianz-dit Premium Invest Defensiv	05.07.2007
Allianz-dit Premium Invest Dynamik	05.07.2007
Allianz-dit Top Protect X0	05.07.2007
Allianz-dit Top Protect X2	05.07.2007
Allianz-dit Top Protect X4	05.07.2007
Allianz-dit Top Protect X6	05.07.2007
Allianz-dit Top Protect X8	05.07.2007
dit-Garantie Plus 2013	12.12.2006
dit-Laufzeitfonds 02/2006	17.05.2005

Senningerberg, im April 2009.

Die Verwaltungsgesellschaft.

Référence de publication: 2009051981/755/24.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.024.540,88.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 16 mars 2009

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

L'actionnaire unique décide de nommer:

Mme Hélène DEKHAR, Finance Manager de Herbalife International Luxembourg S.à r.l., née le 29 janvier 1959 à Algrange (France), demeurant professionnellement Herbalife International Luxembourg S.à r.l., 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l.

Eric VANDERKERKEN

Gérant

Référence de publication: 2009049680/9419/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05699. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090056869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

ITW Beta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 104.451.

—
Le bilan au 28 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2009049625/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07225. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ITW Alpha Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 103.881.

—
Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2009049623/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07214. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

—
Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2009049618/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07208. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°54998 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009049620/211/12.

(090056946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Techpro Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. Biofueltechnics S.A.).**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.222.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009049653/206/14.

(090057105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

**Winch Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Loxley Sàrl).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.777.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009049650/206/14.

(090057025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

ITW Gamma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 104.447.

Le bilan au 30 novembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Maurits De Smedt

Gérant

Référence de publication: 2009049627/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07218. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°54730 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

notaire

Référence de publication: 2009049647/211/12.

(090056996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2009.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

M. LAUER / H. MARX

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009049557/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03086. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.

Conrad Hinrich Donner Vermögensverwaltung Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.481.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

CONRAD HINRICH DONNER

Vermögensverwaltung Luxemburg S.A.

18, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009049630/2174/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03286. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090057595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2009.
